



Abus de confiance et dettes impayées....

Par **Claude**, le **16/09/2009** à **14:32**

Bonjour,
ne sachant trop dans quelle rubrique poster ce message...

Voilà, il y a deux ans, j'ai ouvert une seconde ligne de téléphonie portable à mon nom et ai mis en utilisateur de cette ligne, auprès de mon opérateur, ma compagne de l'époque.

Séparé depuis trois mois, je tente de récupérer mon portable auprès de cette personne. Cette personne me dit ne pas être disponible (lorsque je lui fixe un RDV...) et surtout, dépense allègrement (150 euros en moyenne!!!) le forfait téléphonique.

Comme la facture arrive à mon nom, normal puisque j'ai ouvert cette ligne, je réclame la somme à régler à cette personne.

Celle-ci ne me règle rien du tout et trouve toujours un prétexte pour ne pas me régler.

J'ai envie d'aller au commissariat de Police pour déposer une plainte pour vol et non restitution de bien personnel.

Que puis-je faire légalement pour recouvrer ces sommes et mon portable?
Merci d'avance pour les réponses.

Par **Tisuisse**, le **16/09/2009** à **16:50**

Bonjour,

Le téléphone est à votre nom, vous en payez les abonnements, vous faites une déclaration de vol auprès des autorités et vous téléphonez à votre opérateur pour qu'il écrase, à distance, la carte SIM et qu'il annule le numéro. Votre ex aura la désagréable surprise de ne plus pouvoir se servir de ce téléphone.